



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des relations
avec les collectivités territoriales

Bureau du développement durable

ARRETÉ

portant renouvellement de l'agrément d'une association pour la protection de l'environnement : Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor

Le Préfet des Côtes d'Armor

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L 141-1 et suivants et article R 141-1 et suivants du code de l'environnement ;
- VU le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de renouvellement d'un agrément et à la liste des documents à fournir ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 juin 2012 portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement à l'association Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor ;
- VU les avis formulés sur cette demande :
- le 28 août 2017 par M. le Directeur départemental des territoires et de la mer ;
 - le 8 septembre 2017 par M. l'architecte des bâtiments de France, Chef de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine ;
 - le 25 septembre 2017 par M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
 - le 3 octobre 2017 par le Procureur Général près la cour d'appel de Rennes

CONSIDERANT que la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor contribue aux travaux régionaux relatifs à la biodiversité et particulièrement ceux concernant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ;

CONSIDERANT que la FDC22 travaille en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, notamment l'élaboration d'un outil de diagnostic et d'évaluation de la biodiversité des haies bocagères, avec l'INRA et Lannion Trégor Communauté et qu'en matière d'éducation à l'environnement elle organise de nombreuses animations pédagogiques à destination des élèves en milieu scolaire, mais aussi des actions de sensibilisation, à destination du grand public ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de l'association « Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor » est renouvelé, pour une durée de cinq ans, au titre de la protection de l'environnement pour des actions à mener sur le territoire du département des Côtes d'Armor.

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire de la présente décision adressera, chaque année, au Préfet des Côtes d'Armor, son rapport moral ainsi qu'un rapport financier.

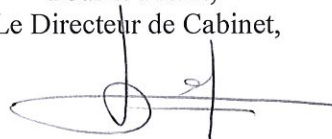
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Une copie sera adressée à :

- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer,
- M. le Président du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc,
- M. le Président du tribunal administratif de Rennes,
- M. le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

SAINT-BRIEUC, le

- 2 NOV. 2017

Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line extending to the right from the bottom of the vertical stroke.

Franck LEON